



Contrat avec une salle de sport

Par **Sams**, le **09/12/2015** à **22:17**

Bonjour, je suis étudiant et j'ai signé un contrat avec une salle de sport pour 12 mois, j'y suis allé le premier mois puis je me suis rendu compte que je n'avais plus le temps de le faire au cours de la semaine car j'ai trop de travail et du coup j'ai décidé de ne plus y aller. Est-ce que je risque quelque chose sachant que je n'ai pas donné de chèque de caution ni de compte bancaire?

Par **janus2fr**, le **10/12/2015** à **08:32**

Bonjour,
Il faut voir le contrat que vous avez signé si il existe une possibilité de résiliation anticipée. Si non, même si vous n'avez plus envie d'aller dans cette salle, vous êtes tenu de payer votre abonnement conformément à votre engagement.

Par **Sams**, le **10/12/2015** à **12:51**

Bonjour, je vous remercie d'abord pour votre réponse qui m'a éclairci les idées mais qui sème en moi un peu de doute. En relisant le contrat, j'ai remarqué qu'il y'avait une possibilité de résilier en présentant un justificatif comme le déménagement ou l'apparition d'une maladie. Le problème c'est que je suis un étudiant en classe préparatoire et je n'ai vraiment pas le temps d'y aller et en plus de cela je me suis rendu compte que mes moyens financiers ne me permettaient pas d'avoir un tel loisir. Ce qui me rassure c'est que je n'ai donné aucun chèque de caution ni de compte bancaire, mais je ne sais pas si je risque quelque chose ou pas.

Par **janus2fr**, le **10/12/2015** à **13:28**

Il est bien évident que le simple fait de ne pas avoir le temps d'y aller ou que vos moyens financiers, s'ils n'ont pas changé, soient insuffisants, ne sont pas des motifs valables. C'est avant de vous engager qu'il fallait y penser, après, c'est trop tard. Vous êtes donc censé continuer de payer pour la durée de votre engagement. Si vous ne le faites pas, l'entreprise pourra alors lancer la procédure de recouvrement qui lui convient...

Par **Sams**, le **06/03/2016** à **00:31**

Bonsoir, effectivement j'ai reçu une lettre de recouvrement comme quoi je devais payer la totalité de la somme en plus de certains frais de transport que je ne comprends pas, j'ai décidé d'envoyer au gérant de la salle de sport une lettre recommandée pour lui expliquer ma situation et lui demander un arrangement mais il ne m'a pas répondu, que dois-je faire?